



FICHE D'INSCRIPTION
A LA FÊTE MÉDIÉVALE DE LE MESNIL-THÉRIBUS
DIMANCHE 15 MAI 2022

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : TEL. PORTABLE :

EMAIL :

Souhaitez participer à la fête médiévale de Le Mesnil-Théribus, le 15 mai 2022.

ACTIVITÉ :

Nombre de participants :

Produits proposés à la vente ? ! OUI ! NON (Si OUI, voir la charte du marché médiéval)

Vous avez votre propre stand ? ! OUI ! NON (Si NON, voir la charte du marché médiéval)

Description du stand : (joindre des photos dans la mesure du possible)

Nombre de mètres linéaires souhaités ou dimensions de votre stand ou tente :

Produits exposés, activité pratiquée, etc. :

Acceptez-vous que vos noms, photos et le lien vers votre site internet apparaissent sur le site de l'association « village du Mesnil-Théribus (page Facebook) ? ! OUI ! NON

A retourner signée dès que possible et au plus tard le 15 Avril 2022 accompagnée de :

- la copie de la carte d'artisan ou extrait d'inscription au répertoire de la Chambre des Métiers,
- ou extrait K bis pour les professionnels, le numéro d'enregistrement à la maison des artistes,
- une attestation d'assurance à jour,
- un chèque de caution de 30 € (restitué) pour les commerçants présents sur la fête

Fait à Le

Nom et Signature

*CHARTRE DU MARCHÉ MÉDIÉVAL
FÊTE MÉDIÉVALE DE LE MESNIL-THÉRIBUS
DIMANCHE 15 MAI 2022*

Afin de participer au marché médiéval de la fête de Le Mesnil-Théribus le 15 Mai 2022, vous devrez préalablement remplir la « **fiche d'inscription** » ci-joint, avoir pris connaissance et accepté la présente charte. Pour toute question, veuillez contacter l'association : soit par courriel : mairielemesniltheribus@wanadoo.fr ou caroledelande@hotmail.fr soit par téléphone au **06 67 12 28 98** auprès de **Dame Carole**

Vous trouverez ci-dessous la charte du marché.

Article 1 : INFORMATIONS GENERALES

Dans le cadre de la « Médiévale de Le Mesnil-Théribus à l'initiative de l'Association « Comité des fêtes du Mesnil-Théribus », un marché médiéval se déroulera **le 15 mai 2022** au sein de la fête et des animations. Les horaires pour l'accès au public sont : 11h à 19 h sur la place de l'église ainsi que la rue de la mairie qui sera fermée pour l'occasion.

Article 2 : PARTICIPATION

Les candidatures seront retenues après délibération du comité organisateur et à réception de l'ensemble des documents demandés sur la fiche d'inscription. L'inscription sera définitive à réception du contrat d'engagement signé et des pièces demandées dans la fiche d'inscription.

Article 3 : ADMISSION ET ENGAGEMENT

Le marché médiéval est ouvert aux professionnels des métiers, produits et disciplines du Moyen Age ou d'inspiration médiévale ainsi qu'aux artisans, commerçants, agriculteurs, producteurs, associations, artistes libres.... L'exposant s'engage à respecter la législation du travail.

Les particuliers seront acceptés selon la législation en vigueur (pas plus de 2 manifestations par an et en proposant à la vente des produits personnels et usagés).

L'exposant ne devra présenter que les produits cités dans sa fiche d'inscription et validés par les organisateurs. L'inscription est valable pour la journée.

L'exposant s'engage à être costumé et à rester présent sur son stand.

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions et les conditions du marché médiéval sont régies par un contrat d'engagement et un règlement dûment signés par les deux parties pour servir ce que de droit en application de la présente charte.

Article 4 : STAND ET EMPLACEMENT

L'exposant s'engage à apporter à son stand un caractère médiéval. Il pourra lui être demandé un « certificat de bon montage » qui sera transmis à la commission de sécurité. Les stands seront disposés selon le plan des organisateurs. Le marché sera situé sur la « rue de la Mairie » .

Le nombre de places est limité et **les emplacements sont déterminés par « le comité des fêtes du Mesnil-Théribus »**. Il sera communiqué à l'artisan à son arrivée. L'artisan ne pourra donc pas en choisir un autre. Les produits devront être présentés de façon esthétique et attractive.

Il est interdit de sous louer ou de partager, même gratuitement, un emplacement.

En aucun cas, les étals ne pourront servir de dépôt, de passage ou rester inoccupés.

Par défaut il n'y a pas de branchement électrique fourni.

Article 5 : TARIF

Pour les stands marchands : L'emplacement est gratuit et ne comprends aucune structure de l'étalage, ni accessoires ou décorations.

Article 6 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'exposant est à jour d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et fera parvenir une attestation avec son inscription. Le stand et les marchandises sont sous l'entière responsabilité de l'exposant. En cas de vol ou de sinistre la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.

De même en cas de dommages causés à des tiers.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la qualité des produits exposés et vendus.

Article 7 : INSTALLATION ET ORGANISATION GENERALE

L'installation aura impérativement lieu le samedi 14 mai avant 18h30 pour les artistes (ceux qui dorment sur place)

Pour les commerçants, l'installation est prévue de 8h à 10h30.

Les véhicules pourront accéder au stand **jusqu'à 10h30** puis rejoindre les zones de stationnement prévues.

Article 9 : CLOTURE ET NETTOYAGE

Les stands **ne pourront être dégarnis avant 18h30 le dimanche soir**, sauf autorisation expresse de l'organisateur. Il n'est pas prévu de société de nettoyage, un sac poubelle sera distribué par stand. L'exposant devra laisser son stand propre. Les poubelles seront à déposer à l'endroit indiqué par les organisateurs.

Comité des fêtes du Mesnil-Théribus

Rue de la Mairie 60240 Le Mesnil-Théribus

mairielemesniltheribus@wanadoo.fr – caroledelande@hotmail.fr

Nom et Signature

Charte de la fête médiévale du Mesnil-Théribus du 15 mai 2022